



LE PROJET D'AMP DE LA RÉGION TRANSNATIONALE ATLANTIQUE



olivier.abellard@aires-marines.fr

Agence des
aires marines protégées



Présentation de l'Agence des Aires Marines Protégées

Agence des
aires marines protégées



L'Agence française des Aires Marines Protégées

Nouvelle agence nationale financée par le Ministère de l'Environnement français (Loi sur les parcs naturels marins de 2006) ayant pour mission de :

- soutenir les politiques publiques dans le domaine des aires marines protégées (dans les eaux françaises, y compris les territoires et départements français d'outre-mer).
- gérer les ressources financières et humaines consacrées aux parcs naturels marins et aux autres AMP.
- rassembler et aider les gestionnaires des aires marines protégées

Agence des
aires marines protégées



Ambition du réseau des Aires Marines Protégées

- Intégration au système de surveillance
- Représentativité des habitats et espèces d'intérêt particulier
- Protection des écosystèmes ayant des fonctions écologiques importantes
- Contribution au développement durable des activités humaines en mer
- Contribution à la gestion intégrée des zones côtières

Agence des
aires marines protégées



Atteindre les objectifs de 2012

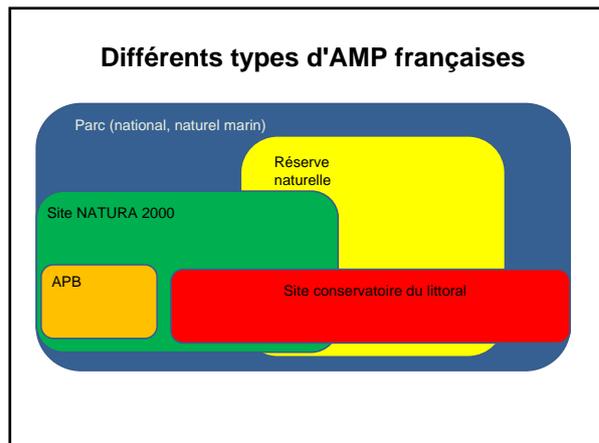
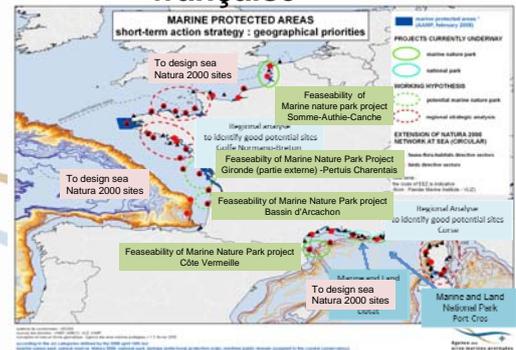
- - Adapter Natura 2000 à la mer et constituer le réseau d'ici juin 2008
- - Configurer un nouvel outil, le « parc naturel marin » et en établir 10 avant 2012



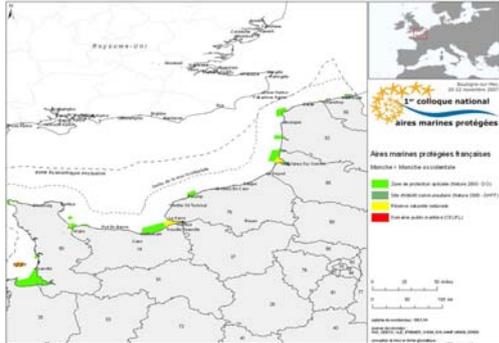
Agence des
aires marines protégées



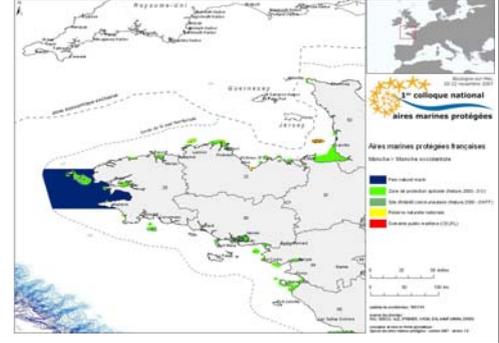
La Stratégie Nationale française



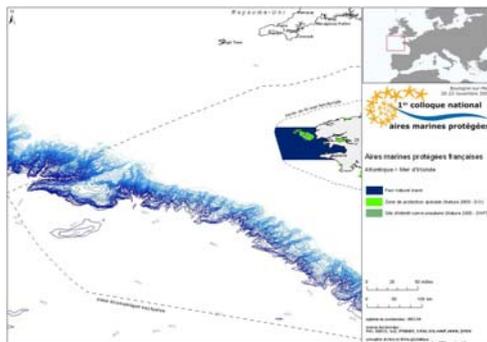
Les AMP françaises existantes sur le littoral de la Manche (1)



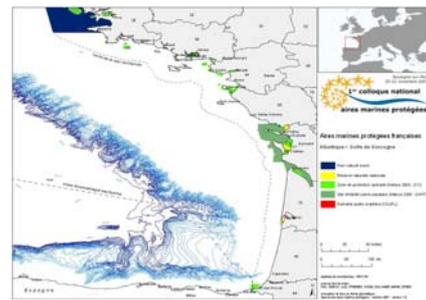
Les AMP françaises existantes sur le littoral de la Manche (2)



(AUCUNE) AMP existante sur la ZEE atlantique française



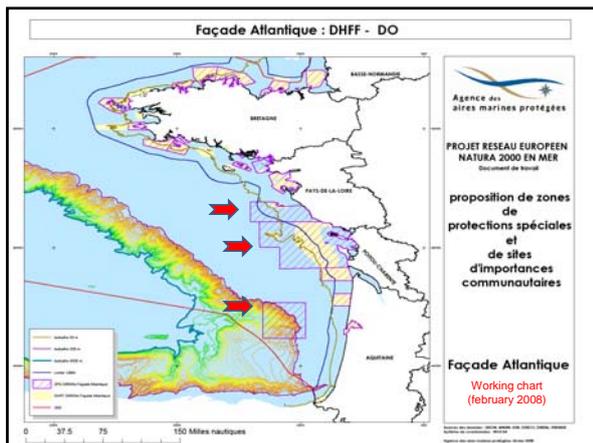
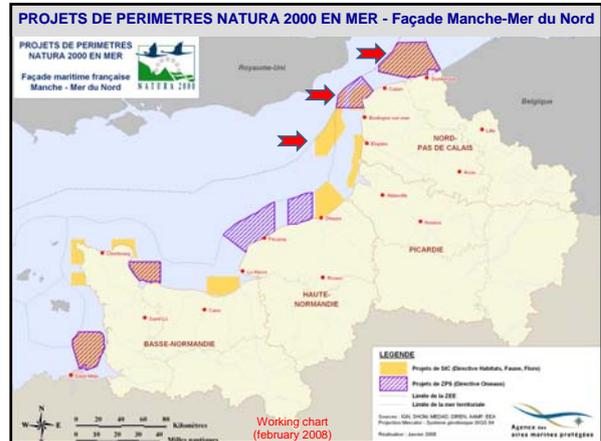
Les AMP françaises existantes sur les littoraux atlantiques





Les projets de sites Natura 2000 français dans la région atlantique

Agence des aires marines protégées




La nécessité de préserver un bon état de conservation



Fin du processus de désignation des sites Natura 2000 dans tous les pays d'ici à la fin de l'année.

-> Bon état de conservation de l'habitat et des espèces désignées (évaluation tous les 6 ans)

Agence des aires marines protégées



Étapes suivantes...



•En France, la méthode choisie pour les sites N2000 implique:

- La création d'un groupe directeur pour chaque site
- L'élaboration des programmes de gestion
- L'information de toutes les parties intéressées (locales et étrangères) des mesures en application

•Dans la région européenne atlantique nord-ouest:

- Mettre en œuvre les mesures de gestion adoptées par tous les pays contractant faisant partie de la Convention OSPAR (12 habitats, 22 espèces). Ils complètent les 94 espèces protégées et les 9 habitats de la directive Natura 2000)
- Améliorer les connaissances scientifiques sur l'écosystème marin de l'océan atlantique et les protéger
- Permettre une exploitation durable et à long terme de l'industrie de la pêche (responsabilité du CCR).



Pour aller plus loin...

- Un programme de coopération des AMP dans la région atlantique nord-est

Zone concernée :
Atlantique nord-est



Zone concernée : Atlantique nord-est



La zone maritime couverte par la Convention OSPAR comprend 5 régions de l'atlantique nord-est :

I : Les eaux arctiques ; II : La mer du Nord ; III : Les mers Celtiques ; IV : La baie de Biscaye et la côte ibérienne ; V : l'océan Atlantique plus large.



Objectifs généraux du projet



- - Satisfaire l'engagement international (Convention sur la diversité biologique, Convention OSPAR pour la protection du milieu marin, Natura 2000) pour établir un réseau d'AMP dans le but d'arrêter l'érosion de la biodiversité.
- - Anticiper la mise en œuvre de la directive « Stratégie pour le milieu marin » pour la protection environnementale des mers et océans en Europe (→ la directive comprend l'obligation des États membres d'établir des aires marines protégées).
- - Établir un lien entre l'approche scientifique et les intérêts des parties intéressées et y inclure tout le monde dès le départ.

Un partenariat nécessaire



- * **Scientifiques** => Collecter les informations scientifiques
Les présenter d'une manière qui soit compréhensible pour les parties intéressées.
- * **Parties intéressées** => Évaluer l'acceptabilité des propositions.
Apporter leurs propres connaissances et propositions,
- **Autorités nationales** => Valider les propositions
- **Gestionnaires des AMP** => Développer et mettre en œuvre des plans de gestion

Agence des
aires marines protégées

Résultats scientifiques possibles

- **CoralFish (7e PCRD de l'UE)**
Évaluation de l'interaction entre les coraux, le poisson et la pêche, afin de développer des outils de surveillance et de modélisation de prévision pour une gestion des hauts profonds d'Europe et au-delà en fonction de l'écosystème
- **Programmes à l'échelle régionale (p. ex. : Charm)**
Le projet CHARM vise à développer un système intégré de gestion marine pour l'évaluation des ressources vivantes, des espèces importantes et des habitats de l'est de la Manche
- **Programme de connaissance Natura 2000**
- « **French Marine Life** » (LIFE+) 2009-2013
Pour obtenir des connaissances scientifiques sur la ZEE française (habitats, mammifères marins, oiseaux marins, tortues, requins et raies) et pour établir des techniques et des méthodes pour une surveillance efficace et à long terme
- **Same** – Évaluation et gestion des aires de conservation spéciales des récifs en Europe
Établissement d'un réseau d'expertise en conservation marine

Agence
aires

Proposition de projet pour la période 2009-2013

ENSEMBLE DES TRAVAUX	ACTIVITÉS	RESULTATS
1 – Identification de lieu potentiel pour des AMP en mer et côtières.	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter les connaissances des utilisateurs - Collecter les meilleures données scientifiques disponibles pour une prise de décision à grande échelle - Organiser la prise de décision partagée (réunions, atelier) avec les groupes directeurs nationaux et internationaux - Établir des formulaires de proposition pour les aires sélectionnées 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données du SIG (utilisations par les scientifiques et les parties intéressées) • Propositions fiables pour des AMP en zone côtière et marine de la Zone économique exclusive de chaque pays participant • Lignes directrices pour concevoir des AMP côtières et en mer

Proposition de projet pour la période 2009-2013

ENSEMBLE DES TRAVAUX	ACTIVITÉS	RESULTATS
2 – Gestion intégrée des AMP	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les parties intéressées et les utilisateurs dans la prise de décision dans le groupe directeur local - Intégrer les différentes échelles fonctionnelles - Élaborer des plans de gestion - Augmenter la prise de conscience des parties intéressées et des utilisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans de gestion sur les aires pilotes : 2 à 5 par pays • Ligne directrice (méthodes et outils) pour chaque échelle fonctionnelle et type d'AMP • Indicateurs fiables pour la gestion des AMP



Proposition de projet pour la période 2009-2013

ENSEMBLE DES TRAVAUX	ACTIVITÉS	RESULTATS
3 – Réseau d'AMP de l'Atlantique (sites et gestionnaires)	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter les informations sur les AMP de l'Atlantique - Promouvoir les échanges entre AMP - Identifier les besoins communs - Associer des partenaires européens pour élaborer des outils communs 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données des AMP de l'Atlantique • Culture commune et propositions dans la prise de décision au niveau de l'UE et d'OSPAR • Site Web et bulletin d'informations en ligne • Réseau opérationnel de compétences sur les AMP grâce aux actions des parties intéressées,



Financement INTERREG - Volet IIIB

Priorité n° 2 : gestion durable des ressources et gestion des risques

Thème 1 : promouvoir l'approche durable et innovante de la gestion des ressources naturelles (comme pour la biodiversité)



2 pays de l'UE au minimum
 Entre 8 et 20 partenaires
 Niveau de contribution : 50 %
 Échéance : 2007 – 2013

Le premier appel commence en mars 2008 et se termine en mai 2008



Financement INTERREG - Volet IVC

Priorité n° 2 : environnement et prévention des risques

Thème 4 : biodiversité et préservation du patrimoine naturel (pour relier les sites Natura 2000)



3 pays de l'UE au minimum
 Entre 8 et 20 partenaires
 Niveau de contribution : 75 à 85 %
 Échéance : 2008 – 2013

Le deuxième appel commence en juin 2008 et se termine en octobre 2008



Objectifs communs



- **Projets d'initiative régionale** = échange des expériences et identification, analyse, dissémination et transfert des bonnes pratiques.

→ Guide des bonnes pratiques, recommandation de politique

- **Projets de capitalisation** = transfert des bonnes pratiques de développement régional dans le Programme principal de financement structurel.

→ Plan d'action concret (document stratégique qui définit la manière dont les bonnes pratiques seront mises en œuvre dans chaque région)





Calendrier pour la préparation du projet



Janvier/février => Recherche de partenaires

- o Mars => Appel de fonds
- o Mars/juin => Élaborer le projet avec tous les partenaires (national + UE)
- o Été => Finalisation du document
- o Octobre 2008 => Soumission du projet





Objectifs des partenaires moteurs potentiels de l'UE



- **Angleterre** (finding sanctuary & Natural England) => Elaborer et organiser un réseau d'AMP autour du sud de l'Angleterre sur des bases scientifiques et développé avec une large section de parties intéressées.
- **Espagne** (Centro Tecnológico do Mar – CETMAR) => Identification des groupes de parties intéressées concernés et des zones potentielles pour l'instauration de l'AMP. Développement d'un cadre législatif et de gestion pour un réseau d'AMP.
- **Portugal** (IPIMAR Laboratoire) => Évaluer les aspects actuels en matière de pêche, d'écologie et d'environnement sur une côte rocheuse de 38 km grâce à un programme de surveillance et une base de données spatiales du SIG.
- **France** (Agence des aires marines protégées) => Identification des zones adéquates d'AMP en haute mer, test de la gouvernance dans les AMP pilotes (type de statut différent), établir un réseau d'AMP dans l'Atlantique et la zone de la Manche.




Partenaires moteurs potentiels de l'UE (zones)



Ensemble de travaux 1 : identification des zones potentielles pour les AMP côtières et de haute mer

- **Angleterre** => Côtes et mers autour de la région du sud-ouest – finding sanctuary
- **Région Est de la Manche – Natural England**
- **France** => ZEE française d'Atlantique et région de la Manche – Agence des aires marines protégées
- **Espagne** => Littoral de la Galice – Centro Tecnológico do mar
- **Portugal ? Irlande ? Allemagne ? Belgique ?**

ATTENTION : IL EST IMPORTANT DE GARDER A L'ESPRIT QUE LA DECISION FINALE DEPEND DES AUTORITES NATIONALES, EUROPEENNES ET INTERNATIONALES




Partenaires moteurs potentiels de l'UE (Aires)



- o **Ensemble des travaux 2** : gestion intégrée des AMPS grâce aux sites d'essai
- o **Espagne** => 2 sites en Galice pour la gestion de la pêche ; Réserve marine d'Os Minarzos et Réserve marine de Ria de Cedeira (+ deux autres à un stade précoce)
- o **France** => 3 à 4 sites : Parc marin de l'Iroise (3550 km²), Archipel de Chausey-Conservatoire du Littoral (50 km²), site N2000 de l'Archipel de Glénan (km²) et un ou deux autres à trouver.
- o **Portugal** => 1 site : Parc naturel do Sudoeste Atlentejano e Costa Vicentina (174 km²)
- o **Angleterre ? Belgique ? Pays-Bas ? Irlande ?**





Partenaires moteurs potentiels de l'UE



- o Ensemble des travaux 3 : créer un réseau des AMP européennes
- o France, Royaume-Uni, Portugal, Irlande => toutes les AMP existantes et à venir (sites et gestionnaires)



CCR = un lieu adéquat pour

- Echanger sur les politiques en matière de pêche et des questions de politiques environnementales marines
- Echanger des données sur les utilisations, les données de résultats scientifiques, sur les ressources vivantes exploitées dans les aires marines, etc.
- Discuter des implications en matière de gestion de la pêche des AMP
- Valider chaque étape du processus de désignation des aires d'intérêt particulier dans le cadre d'une zone côtière et en haute mer.



Question : quel est le point de vue des membres des CCR pour ce projet de programme en 3 ans ?



Merci de votre attention



Photos : L. Flageul, Y. Gladu